



SANITAIRE ET SOCIAL



TITRE D'ASSISTANT DENTAIRE

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Pas d'action mise en place en 2021

PRE-REQUIS

Il faut avoir 18 ans révolus, justifier d'un titre ou diplôme de niveau V à l'entrée de la formation et signer un contrat en alternance (rythme de 1 jour par semaine en centre de formation et le reste de la semaine en entreprise).

L'admission définitive en formation est subordonnée à la présentation d'une attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires conformément à l'article L-3111-4 de la santé publique (l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la grippe)

OBJECTIFS

Obtenir le Titre d'Assistant Dentaire

L'assistant(e) dentaire met en œuvre des compétences techniques, administratives et relationnelles afin de mener à bien les activités qui composent sa mission :

- Gestion des stocks du cabinet dentaire
- Assistance du praticien au fauteuil
- Organisation des rendez-vous et accueil des patients
- Établissement et suivi des dossiers de prise en charge
- Suivi des travaux de prothèse (assure le suivi avec le laboratoire de prothèse)
- Manipulation et stérilisation de l'instrumentation

CONTENU DE LA FORMATION

UE1 : Préambule à la formation d'assistante dentaire

UE2 :

- M9 : Prophylaxie et Hygiène buccodentaire
- M12 : Communiquer avec le patient

UE 3 : M1 : Gestion du risque infectieux et entretien

du matériel

UE 4 :

- M 10-11 : Gestion de l'agenda et organisation des RDV
- M13-14 : Créer et suivre un dossier patient

UE5 :

- M4 : Assistance aux travaux prothétiques et orthodontiques
- M 6 : Le travail à 4 mains

UE 6 :

- M3 Imagerie médicale
- M5 AFGSU Niveau 2

UE7 :

- M2 Gestion des stocks
- M7 – 8 : ADQ au sein de son environnement pro/ évaluation et prévention des risques au travail

UE8 : Rapport de stage

DURÉE

343 heures de formation théorique sur 18 mois.

METHODES MOBILISÉES

- Des cours théoriques en présentiel/distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation.
- Accès à une plateforme collaborative de travail « e pasteur »

MODALITÉ D'EVALUATION

L'évaluation des compétences acquises par les apprenants est effectuée tout au long de la période de formation. Les épreuves sont ouvertes aux apprenants n'ayant pas plus de 10% d'absence, non rattrapée, pour chaque unité d'enseignement. Une unité d'enseignement est validée lorsque l'apprenant obtient la moyenne.

Délivrance du titre d'Assistant(e) Dentaire Qualifié(e) par CPNE FP des cabinets dentaires (APCDL) –

Code RNCP: 15 745

Possibilité de validation partielle : oui

En cas d'échec à une seule unité d'enseignement, l'apprenant bénéficie d'une session de rattrapage.

En cas d'échec à plusieurs unités d'enseignement, l'apprenant devra se réinscrire et suivre les enseignements des unités d'enseignement non validées.

Équivalence et passerelles :

Suite de parcours :

Pour mieux accompagner le praticien, l'assistant dentaire peut acquérir des spécialisations techniques en odontologie, par exemple, ou en pose de prothèses dans le cadre de la formation continue. Dans un gros cabinet ou en centre de soins, il peut encadrer une équipe de secrétaires ou d'aides médicaux.

Débouchés :

L'assistant dentaire ou l'assistante dentaire remplit une double fonction : secrétariat et gestion du cabinet dentaire ; aide technique et matérielle au chirurgien-dentiste lors des interventions.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via le site internet (www.cfpast.com), vous êtes contacté dans un délai de 48h.

Pour l'alternance, signature du contrat possible jusqu'à 3 mois avant la rentrée.

Formation accessible sur nos sites de Verdun et Epinal

Pour tout renseignement : 03 26 87 88 38 – ALAJI
infos@cfpast.com – www.cfpast.com

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>



CONTACTS



03.83.58.18.28



<https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

? Nos locaux sont accessibles et conformes pour l'accueil de personnes à mobilité réduite

TARIF

L'accès à la formation n'est possible que dans le cadre d'une alternance : Pas de frais de formation pour l'apprenant qui va signer un contrat en alternance et sera rémunéré pendant ses temps en entreprise et au CFA.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/03/2022